

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

THINNER D760 THINNER

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : THINNER D760 THINNER
 SDS code : 51760000X

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Diluant. Professional use Usage industriel
Utilisations non recommandées
Toutes les autres utilisations

Utilisation du produit : Thinner

Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS
 10, Avenue de la Rijole CS30098
 09103 PAMIERS Cedex
 France

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)
 CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3


Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :





Mention d'avertissement : Danger

Section 2. Identification des dangers

Mentions de danger :  Liquide et vapeurs très inflammables.
Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

Prévention :  Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention :  EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
alcool benzylique	≥25 - ≤50	100-51-6
Alcool éthylique	≥25 - ≤50	64-17-5
Éther monométhyle de propylène glycol	≥10 - ≤25	107-98-2
propane-2-ol	≥10 - ≤25	67-63-0

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
alcool benzylique	AIHA WEEL (États-Unis, 7/2018). TWA: 10 ppm 8 heures.
Alcool éthylique	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). Remarques: 1996 Adoption Refers to Appendix A -- Carcinogens. STEL: 1000 ppm 15 minutes. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 1900 mg/m ³ 10 heures.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Éther monométhyle de propylène glycol

propane-2-ol

TWA: 1000 ppm 10 heures.

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 1900 mg/m³ 8 heures.

TWA: 1000 ppm 8 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 1900 mg/m³ 8 heures.

TWA: 1000 ppm 8 heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020).

STEL: 369 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 100 ppm 15 minutes.

TWA: 184 mg/m³ 8 heures.

TWA: 50 ppm 8 heures.

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

STEL: 540 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 150 ppm 15 minutes.

TWA: 360 mg/m³ 10 heures.

TWA: 100 ppm 10 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

STEL: 540 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 150 ppm 15 minutes.

TWA: 360 mg/m³ 8 heures.

TWA: 100 ppm 8 heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020).

Remarques: Refers to Appendix A -- Carcinogens. ACGIH 2003 Adoption

STEL: 400 ppm 15 minutes.

TWA: 200 ppm 8 heures.

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

STEL: 1225 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 500 ppm 15 minutes.

TWA: 980 mg/m³ 10 heures.

TWA: 400 ppm 10 heures.

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 980 mg/m³ 8 heures.

TWA: 400 ppm 8 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

STEL: 1225 mg/m³ 15 minutes.

STEL: 500 ppm 15 minutes.

TWA: 980 mg/m³ 8 heures.

TWA: 400 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: 18°C (64.4°F)
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 3.3% Seuil maximal: 19% (Alcool éthylique)
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Plus haute valeur connue: 3.7 (Air = 1) (alcool benzylque). Moyenne pondérée: 2.72 (Air = 1)
- Densité relative** : Non disponible.
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	
alcool benzylique	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-	
	DL50 Intra-artériel	Rat	441 mg/kg	-	
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	650 mg/kg	-	
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	400 mg/kg	-	
	DL50 Intra-veineux	Souris	324 mg/kg	-	
	DL50 Intra-veineux	Rat	53 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	2500 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	2500 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Souris	1360 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Souris	1360 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Lapin	1040 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Lapin	1040 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	1.5 mL/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	1660 mg/kg	-	
	Alcool éthylique	CL50 Inhalation Gaz.	Souris	>60000 ppm	1 heures
		CL50 Inhalation Gaz.	Souris	>40000 ppm	10 minutes
CL50 Inhalation Gaz.		Rat	20000 ppm	10 heures	
CL50 Inhalation Vapeur		Souris	39000 mg/m ³	4 heures	
CL50 Inhalation Vapeur		Rat	124700 mg/m ³	4 heures	
CL50 Inhalation Vapeur		Rat	5900 mg/m ³	6 heures	
DL50 Intra-artériel		Rat	11 mg/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Cochon d'Inde	3414 mg/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Souris	4 mL/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Souris	528 mg/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Lapin	963 mg/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Rat	3600 µg/kg	-	
DL50 Intra-veineux		Souris	2.8 mL/kg	-	
DL50 Intra-veineux	Souris	1973 mg/kg	-		

Section 11. Données toxicologiques

Éther monométhyle de propylène glycol	DL50 Intra-veineux	Lapin	2374 mg/kg	-	
	DL50 Intra-veineux	Rat	1440 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	5560 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Souris	10.5 mL/kg	-	
	DL50 Orale	Souris	3450 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Lapin	6300 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	15010 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	7060 mg/kg	-	
	DL50 Sub-cutané	Souris	8285 mg/kg	-	
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	10000 ppm	5 heures	
	propane-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
		DL50 Intra-péritonéal	Rat	3720 mg/kg	-
DL50 Intra-veineux		Souris	5300 mg/kg	-	
DL50 Intra-veineux		Lapin	1200 mg/kg	-	
DL50 Intra-veineux		Rat	4200 mg/kg	-	
DL50 Orale		Souris	11700 mg/kg	-	
DL50 Orale		Lapin	5700 mg/kg	-	
DL50 Orale		Rat	6600 mg/kg	-	
DL50 Sub-cutané		Lapin	5 g/kg	-	
DL50 Sub-cutané		Rat	7800 mg/kg	-	
CL50 Inhalation Gaz.		Rat	16000 ppm	8 heures	
DL50 Cutané		Lapin	12800 mg/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Cochon d'Inde	2560 mg/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Souris	4477 mg/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Lapin	667 mg/kg	-	
DL50 Intra-péritonéal		Rat	2735 mg/kg	-	
DL50 Intra-veineux		Souris	1509 mg/kg	-	
DL50 Intra-veineux		Lapin	1184 mg/kg	-	
DL50 Intra-veineux		Rat	1088 mg/kg	-	
DL50 Orale		Souris	3600 mg/kg	-	
DL50 Orale		Souris	3600 mg/kg	-	
DL50 Orale	Lapin	6410 mg/kg	-		
DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-		
DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-		

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
alcool benzylique	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
Alcool éthylique	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 UI	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Éther monométhyle de propylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg
propane-2-ol	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-

Sensibilisation

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Alcool éthylique	-	1	-
propane-2-ol	-	3	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Éther monométhyle de propylène glycol propane-2-ol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
alcool benzylique	Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 460000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures 96 heures
Alcool éthylique	Aiguë CL50 15000 µg/l Eau de mer Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer Aiguë CE50 1074 mg/l Eau douce Aiguë CE50 7640 mg/l Eau douce Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 12.9 g/L Eau douce Aiguë CE50 12800 mg/l Eau douce Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 5577000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 3715000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 6076000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 5680 mg/l Eau douce Aiguë CL50 9268000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 9248000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 11000000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 12720 ppm Eau douce Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 350 ppm Eau douce Chronique NOEC 20 ppm Eau douce Chronique NOEC 14 ppm Eau douce	Poisson - Menidia beryllina Algues - Ulva pertusa Crustacés - Cypris subglobosa Daphnie - Daphnia magna Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas Poisson - Pimephales promelas Crustacés - Artemia franciscana - Larve Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate Daphnie - Daphnia magna - Néonate Daphnie - Daphnia magna - Néonate Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Alburnus alburnus Poisson - Pimephales promelas Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Heterosigma akashiwo Algues - Prorocentrum minimum Algues - Eutreptiella sp.	96 heures 96 heures 96 heures 48 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures 48 heures 48 heures 48 heures 48 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures 4 jours 96 heures 96 heures 96 heures

Section 12. Données écologiques

propane-2-ol	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 50 ul/L Eau de mer	Algues - Hormosira banksii - Gamète	72 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines
	Aiguë CE50 10100 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 9550 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 10400000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Aiguë CL50 6550000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
Aiguë CL50 9640000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce	Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures	

Persistence et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
alcool benzylique	0.87	-	faible
Alcool éthylique	-0.35	-	faible
Éther monométhyle de propylène glycol	<1	-	faible
propane-2-ol	0.05	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.




Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	PAINT RELATED MATERIAL
Classe de danger relative au transport	3 	3 	3 
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	No.

Autres informations

Classification pour le DOT : **Dispositions particulières 383**

IMDG : **Urgences F-E, _S-E_**

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: BENZYL ALCOHOL; ETHYL ALCOHOL; DENATURED ALCOHOL; PROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER; PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; ISOPROPYL ALCOHOL; 2-PROPANOL

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL; ALCOHOL; PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; 1-METHOXY-2-PROPANOL; ISOPROPYL ALCOHOL; 2-PROPANOL

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: BENZENEMETHANOL; DENATURED ALCOHOL; ETHANOL; 2-PROPANOL, 1-METHOXY-; 2-PROPANOL

Californie prop. 65

 **ATTENTION:** Troubles de l'appareil reproducteur - www.P65Warnings.ca.gov.

Section 15. Informations sur la réglementation

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Alcool méthylique	-	Oui.

Liste d'inventaire

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
<input checked="" type="checkbox"/> LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Historique

Date d'impression : 6 Octobre 2022

Date d'édition/ Date de révision : 6 Octobre 2022

Date de publication précédente : 5 Octobre 2022

Version : 3

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Section 16. Autres informations

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.